



PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR

Du 5 Janvier 2022

À 18h

Maison Mémoire du XXe siècle

Présents : Solenn COLAS (Visio), Karine BARBE, Claudine CHASSAING, Kathy GUILLOTIN, Danièle MONMARCHON, Marion LABARDE, Séverine BAREILLES, Lydie VERSTREPEN , Hayet DEBZA Jacques ANNES, Vincent BEDOU, Pierre BOURBONNAUD, Pierre LAMARTINIE, Anil AKERKAR, Cédric BOURRICAUD (Visio), Sylvie DUPLEIX, Johanna BOUILLLOT, Claudie LOPEZ.

Excusés : Christian VAYSSIE, Valérie PLANTIE, MJ TORTAJADA, Anne Laure MAZEYRIE

Absents : Jean- Claude SENAC

Les Co-Présidentes ouvrent la séance.

Ordre du jour :

- 1. Présentation de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) du Grand Cahors, par Sylvie Duplex, chargée de mission Politique de la Ville du Grand Cahors- 30mn+10mn questions**

Sylvie DUPLEIX = Chargée de mission Politique de la Ville et Prévention présente la nouvelle animatrice

GUP : Johanna BOUILLLOT

→ Rôle :
- veille sur le quartier (voirie, problèmes sociaux, développement durable...)
- aiguille vers les services compétents

Sylvie DUPLEIX présente la Gestion Urbaine de Proximité qui est un dispositif national.

1- Politique de la ville et Contrat de ville

2/ La Gestion urbaine de proximité qu'est ce que c'est?

3/ La démarche GUP sur Terre Rouge



La « **politique de la ville** » désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de **revaloriser les zones urbaines en difficulté** et de **réduire les inégalités entre les territoires**.



Elle a été mise en place en 1977 avec le premier plan Banlieue afin de répondre aux violences urbaines, « problème des banlieues ».

On peut identifier trois grands âges de la politique de la ville : développement social des quartiers (années 1980), mobilisation du droit commun par les contrats de ville (années 90) et rénovation urbaine (années 2000).

□ **C'est quoi ?**

Un ensemble de dispositifs et actions visant à réduire les inégalités entre les territoires et améliorer la vie quotidiennes des habitants des quartiers prioritaires.

□ **Avec qui ?**

Acteurs publics et privés : Etat, agglomération, ville, région, département, bailleurs HLM, CAF, associations, habitants...

□ **Quand ?**

2015 à 2023



□ **Comment ?**

Les actions du contrat de ville concernent l'emploi, l'éducation, l'économie, la citoyenneté et le lien social, le cadre de vie, la tranquillité, l'animation culturelle et sportive du quartier

HÔTEL DE VILLE
TÉL 05 65 20 87 00 - FAX 05 65 22 28 22
www.mairie-cahors.fr

GRAND CAHORS
BP 80281 - 46005 CAHORS CEDEX 9
TÉL 05 65 20 88 99 - FAX 05 65 20 89 01
www.grandcahors.fr



LE CONTRAT DE VILLE DU GRAND CAHORS 2015-2023

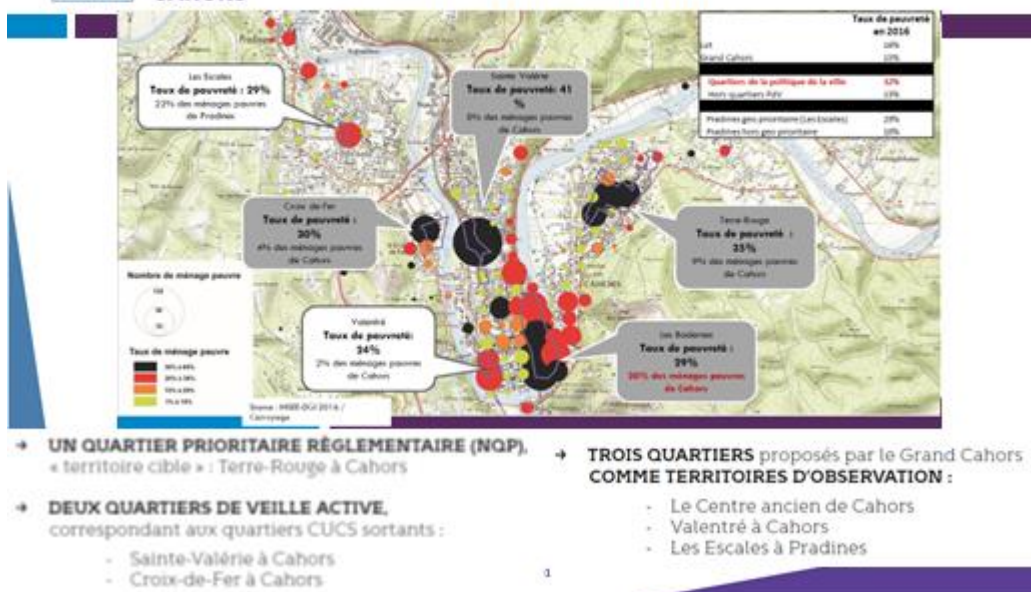
19 partenaires locaux mobilisés en faveur :

- de la réduction des inégalités sociales et territoriales
- des quartiers prioritaires

Une démarche essentielle, d'autant plus avec la crise sanitaire



Depuis 2015 ce sont 19 partenaires, qui se sont engagés dans le Contrat de ville en faveur de la réduction des inégalités sociales et territoriales pour mettre en place une politique prioritaire et adaptée aux besoins du quartier prioritaire de Terre Rouge.



Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) était un dispositif de la politique de la ville française actif entre 2007 et 2014.

L'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville et le diagnostic actualisé des données socio-économiques a permis de confirmer que :

- ✓ la concentration des jeunes sur la géographie prioritaire, de manière plus nuancée sur le centre ancien et Pradines ;
- ✓ une concentration des ménages sous le seuil de pauvreté sur l'ensemble des quartiers, avec un pic à 41 % à Sainte-Valérie, 35 % à Terre-Rouge et 29 % sur le centre ancien – ce qui en fait le quartier qui accueille le plus grand nombre de ces ménages à l'échelle de l'agglomération.

Au regard de cette évaluation, les partenaires ont considéré la nécessité de rester vigilants sur les quartiers Croix-de-Fer et Sainte-Valérie, désignés en « veille active », et sur le Centre Ancien, Valentré et Les Escales à Pradines, désignés en « territoires d'observation ». En effet, ces quartiers continuent d'attirer et de concentrer une grande proportion de populations vulnérables.

Le quartier de Terre-Rouge est, lui, désigné « territoire cible » et défini comme « quartier prioritaire réglementaire (NQP) ».

Enjeu général:

Organiser les politiques publiques et développer des actions spécifiques au bénéfice des territoires les plus en difficulté :

- Mobilisation et priorité donnée à ces quartiers dans les actions et financements de droit commun
- Programmes, crédits et actions spécifiques complémentaires
- Logique de réparation mais aussi de développement

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant toutes les politiques publiques.

La politique de la ville porte deux ambitions fortes : la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et les autres quartiers de la ville et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

La politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Elle dispose aussi de moyens d'intervention spécifiques pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers défavorisés.

C'est une politique contractuelle.

L'intervention des pouvoirs publics dans les quartiers prioritaires est formalisée dans un cadre partenarial, le **Contrat de ville**. Chaque contrat de ville s'inscrit, pour la période 2014-2022, dans une démarche intégrée qui tient compte des enjeux de développement économique, de développement urbain et social.

Ce contrat repose sur deux postulats :

1. implication des habitants => adapter les prestations aux attentes des habitants / sensibiliser les résidents à leur cadre de vie.
2. promotion d'une gestion coordonnée des espaces communs => faciliter le partage d'expérience / créer de nouveaux projets / faire disparaître les doublons / élargir la palette d'acteurs susceptibles de prendre part aux démarches Gestion Urbaine de Proximité.



HÔTEL DE VILLE - BP 30249 - 46005 CAHORS
TÉL 05 65 20 87 00 - FAX 05 65 22 28 22
www.mairie-cahors.fr

GRAND CAHORS
BP 80281 - 46005 CAHORS CEDEX 9
TÉL 05 65 20 88 99 - FAX 05 65 20 89 01
www.grandcahors.fr

QU'EST CE QUE LA Gestion Urbaine de Proximité ?

=> **Améliorer le cadre de vie**

=> **Coordonner les gestionnaires et améliorer les prestations de chacun.**

=> **accompagner des projets de rénovation urbaine.**

HÔTEL DE VILLE - BP 30249 - 46005 CAHORS
TÉL 05 65 20 87 00 - FAX 05 65 22 28 22
www.mairie-cahors.fr

GRAND CAHORS
BP 80281 - 46005 CAHORS CEDEX 9
TÉL 05 65 20 88 99 - FAX 05 65 20 89 01
www.grandcahors.fr

Définition : La **gestion urbaine** consiste dans le management et l'organisation du fonctionnement de services à l'usage des habitants, des entreprises résidentes et de ceux qui fréquentent périodiquement ou épisodiquement un territoire.

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) est un axe essentiel de la politique de la ville. En effet, la démarche de gestion urbaine de proximité participe à part entière à la vie sociale du quartier et à l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants.

Elle a notamment une fonction de veille du quartier et de coordination sur la mise en place des réponses opérationnelles qui améliorent la vie quotidienne du quartier. Elle prend appui sur les acteurs locaux, les professionnels de terrain.

C'est un outil qui vise à améliorer le quotidien des habitants et leur environnement par la concertation et la coordination des différents opérateurs et plus particulièrement autour de

l'entretien et la gestion des espaces à usage collectif, la sensibilisation au respect de l'environnement et du cadre de vie.

Une approche thématique plurielle autour de trois sous-ensembles :

- ✓ la gestion technique d'actions d'entretien, de maintenance et de réhabilitation du patrimoine locatif social. Elle concerne le logement et son environnement (espaces verts, éclairage, voirie, ramassage des ordures ménagères) ;
- ✓ la gestion de proximité espaces, équipements et services de proximité ;
- ✓ la gestion sociale s'inscrit dans une démarche d'accompagnement et de soutien aux habitants (favoriser les initiatives des habitants, accès aux droits et aux services public et sociaux, etc.).

Ces trois domaines sont transversaux et la réponse de la gestion urbaine de proximité doit être pensée dans une globalité.

DÉMARCHE GUP TERRE-ROUGE

Charte de Gestion urbaine de proximité

1. Amélioration de la propreté
2. Gestion des déchets ménagers, des encombrants et des épaves
3. Sécurité routière
4. Requalification des espaces de vie
5. Bien vivre ensemble

Cosignée par Conseil citoyen, 2 bailleurs, CTSC, ESC, ville et Grand Cahors

1 poste d'animateur GUP (adulte-relais)

Conventions d'utilisation de l'abattement de 30 % de la taxe foncière pour les bailleurs sociaux :

Elles fixent les modalités d'affectation des montants de l'abattement en s'articulant sur la Gestion urbaine de proximité pour répondre aux besoins spécifiques du quartier

⇒ 99 000 euros par an / 2 bailleurs
71 000€ / an / Lot Habitat
28 000€ / an / Polygone

www.grandcahors.fr

En 2015, le législateur a institué un dispositif spécifique d'abattement de 30 % sur la base d'imposition pour la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) qui permet aux organismes HLM de compenser les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers et ainsi pouvoir renforcer leurs interventions dans l'entretien et la maintenance de leur patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, etc.

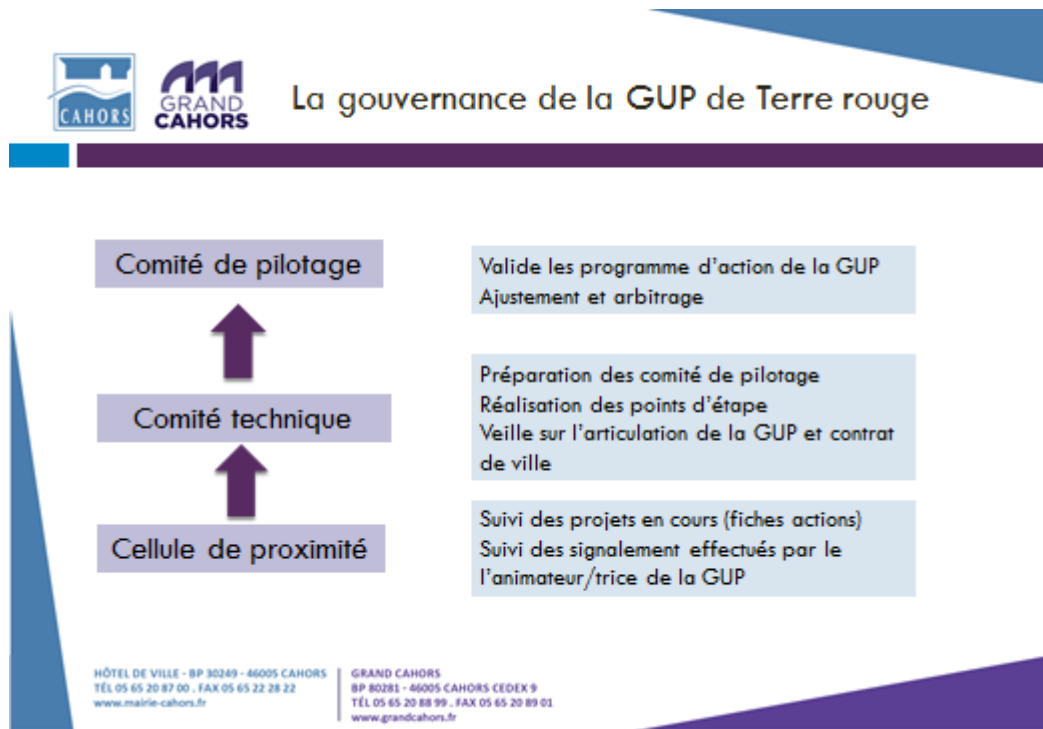
Cinq enjeux principaux définis dans la charte:

- ✓ la propreté urbaine des espaces publics et résidentiels ;
- ✓ la gestion des déchets, encombrants et épaves automobiles ;
- ✓ la sécurité routière dans le quartier ;
- ✓ la qualité du cadre de vie et l'aménagement des espaces du quartier ;
- ✓ le bien vivre ensemble et la tranquillité publique.

La gestion urbaine de proximité (GUP) s'est dotée d'une charte. Celle-ci définit la gouvernance et les engagements de l'ensemble des partenaires ainsi que le programme d'action.

Une convention d'utilisation de l'abattement Taxe Foncière Propriété Bâties a été signée avec chacun des bailleurs et annexée au contrat de ville. Elle a vocation à s'articuler avec les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP) pilotées par les collectivités locales et l'État.

L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit que les logements locatifs sociaux des organismes HLM bénéficient d'un abattement de la taxe foncière des propriétés bâties de 30 % s'ils sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Cet abattement s'applique aux impositions établies au titre des années 2016 à 2022.



Assurer la coordination de l'action de l'ensemble des acteurs autour de la démarche de la gestion urbaine de proximité (GUP) de Terre-Rouge.

Dans une recherche d'optimisation, et afin de ne pas démultiplier les dispositifs, les instances de conduite de la gestion urbaine de propriété s'inscrivent dans celles du Contrat de Ville.

Le Comité de pilotage (politique et décisionnel pilotage stratégique) est composé des membres signataires de la charte de la gestion urbaine de proximité (GUP) :

- ✓ réunion au moins une fois par an : Comité technique pilotage opérationnel avec les membres signataires de la charte ;
- ✓ réunion au moins deux fois par an : Cellule de proximité suivie de terrain avec les membres secteur de la mise en œuvre de la charte (bailleurs sociaux, conseil citoyen, collectivité publique ville et Grand Cahors) pouvant être élargie aux centres sociaux et services de l'État.

LOT HABITAT



Aménagement paysager collectif

- Etude urbaine => 5 000€
- Sur entretien des parties communes => 6 685 €
- Aménagement paysager collectif => 8 500€
- Sécurisation des parties communes caméras => Décalé en 2022

Quartier de veille

Pose de composteurs collectifs sur la résidence Sainte-Valérie

HÔTEL DE VILLE - BP 30249 - 46005 CAHORS
TÉL 05 65 20 87 00 - FAX 05 65 22 28 22
www.mairie-cahors.fr

GRAND CAHORS
BP 80281 - 46005 CAHORS CEDEX 9
TÉL 05 65 20 88 99 - FAX 05 65 20 89 01
www.grandcahors.fr

POLYGONE



- Douches PMR aménagées pour environ 9000 sur la résidence NOVELA
- Résidence « Terrasses du Prince » 2 douches PMR.
- Sécurisation de la résidence NOVELA Fourniture des badges aux locataires
- Elagage arbres pour 800 euros
- Gestion des déchets et végétalisation faits ponctuellement par notre Gardien Julien PILET
- L'aménagement des cuisines est reporté à 2022 (les artisans n'ayant pu répondre à

Prévision 2022

- pose de ralentisseurs supplémentaires, et le marquage des stationnements sur la résidence NOVELA
- végétalisation et aménagements visuels du RDC en attente des préconisations de l'étude urbaine

JARDINS PARTAGÉS DE TERRE ROUGE CAHORS JUIN JARDINS ET LOT HABITAT



Le poste d'animation de la gestion urbaine de proximité (GUP) a permis de développer une relation régulière avec les bailleurs notamment avec les agents de terrain et les responsables de secteurs. Relais d'information important, sur les petits désagréments comme les plus gros permettent d'apporter des réponses plus rapidement.

L'aménagement de la placette sur le site de Sainte-Valérie et l'installation de composteurs sont l'illustration d'un partenariat qui fonctionne bien ; c'est aussi le traitement des voitures ventouses sur NOVELA, avec le rappel de la procédure remise en place et validée par la Police Municipale.

Questions :

Cas du plan vélo : Installation d'arceaux partout dans Cahors

Terre Rouge : Concertation avec les habitants → Faire remonter les idées à la Cellule proximité

Regards croisés entre nos suggestions et gestion des services techniques mobilité

À proximité de la cité scolaire : arceaux insuffisants → BOX ? (comme à Ludo Rolles)

2. Commissions : proposition et constitution des groupes de travail/réflexion

Quelques règles :

- au moins 1 membre du Comité Directeur par commission
- accueil de membres extérieurs au Comité Directeur
- 1 personne nommée « responsable » de la commission (un membre élu du Comité Directeur)
- à chaque réunion de la Commission : petit compte-rendu envoyé au Comité Directeur
- aucune décision finale prise par la Commission → mais en Comité Directeur
- possibilité de rendre compte et/ou de consulter le Comité Directeur lors d'une réunion : prévenir en amont pour mise à l'ordre du jour.

COMMISSION 1	COMMUNICATION
Qui	Solenn COLAS / Anil AKERKAR / Kathy GUILLOTIN/ Karine BARBE Ouvert à d'autres membres
Thèmes	Site Internet Facebook (Karine BARBE) Petit Journal (Anil AKERKAR, Solenn COLAS) Relations Medias /!\ Hors Relations Presse ! → Karine BARBE / Séverine BAREILLES

COMMISSION 2	ANIMATION
Qui	Marion LABARDE / Hayet DEBZA / Solenn COLAS Ouvert à d'autres membres
Thèmes	Marché (commission à part ? en raison de l'importance du travail) Vide-grenier Fête des voisins Fête de la musique Ateliers (loisirs créatifs...)

COMMISSION 3	JEUNESSE
Qui	Valérie PLANTIE / Vincent BEDOU Ouvert à d'autres membres
Thèmes	Projet de réussite éducative (PRE) Avec association Babel vox 17 langues parlées dans le quartier ; projet avec anthropologue ; en commun avec Ecole primaire / lycée Partenariat avec les 2 « gros » clubs sportifs : foot et gym ? Veiller au lien avec le Centre Social (ne pas court-circuiter)

COMMISSION 4	CELLULE PROXIMITE
Qui	Cédric BOURRICAUD / Anil AKERKAR Ouvert à d'autres membres
Thèmes	Faire remonter les problèmes constatés dans le quartier et assurer l'information du suivi.

3. État des lieux des outils de communication et perspectives envisagées :
Site internet, Facebook, Petit journal de Terre Rouge, adresse mail générique.

MEDIA	QUI	REMARQUES
Site Internet : www.conseil-citoyen-terre-rouge.fr	Solenn COLAS Anil AKERKAR	À conserver car : <ul style="list-style-type: none"> - permet de garder un historique des Procès-verbaux des réunions et d'informer des dates des réunions à venir - complémentaire de Facebook - lien présent sur la page du site mairie « Inspiration citoyenne Cahors » : https://cahorsagglo.fr/linspiration-citoyenne-0 Plusieurs adresses mail associées
Discussion lors d'un prochain Bureau		
Facebook	Solenn COLAS Anil AKERKAR Karine BARBÉ	Compte actuel relié à C. VAYSSIE
Discussion lors d'un prochain Bureau		
Petit journal de Terre Rouge	Anil AKERKAR Solenn COLAS	Pour numéro de début janvier → Reporté fin janvier → Présentation du nouveau Bureau + Vœux Prévoir de faire une photo lors d'une prochaine réunion avec nouvelle équipe du CCTR Penser à prendre des photos du quartier pour illustrer Plan quartier pour répartition avant distribution : en cours
Parution en : Janvier / Juin / Septembre (pour préparation Assemblée Générale de Décembre)		
Tout le monde est invité à prendre des notes/photos sur la vie du quartier.		
Actuellement : HelloPrint (Bagnolet – délais de 10 jours environ – 2 fois moins cher) Imprimeur local ? Quercy imprimerie ? → Voir avec la Mairie		
Adresse mail générique	Séverine BAREILLES	Actif : conseilcitoyen.terrerouge@gmail.com A l'intention de qui : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Les habitants/usagers du quartier souhaitant entrer en contact avec le Conseil Citoyen ➔ Pour la communication avec les instances Inclus : Google Drive avec 15 Go de stockage gratuit de données => Utile pour Archivage et Travail collaboratif en partageant les droits

4. Préparation de l'ordre du jour du Comité Directeur du 2 Février 2022

2 février 2022 18h15	Comité Directeur ouvert à tous	Objet unique (2h) : réunion consacrée à la présentation par Anil AKERKAR du travail de réflexion élaboré par le CCTR	Prioriser les actions Communiquer avec la Mairie
-------------------------	--------------------------------	--	---

Manque de temps pour aborder compte-rendu avancement commissions et questions diverses.

5. Questions diverses :

Proposition d'Anil AKERKAR :

Document à imprimer pour présenter vœux aux habitants : « Mémoire »

→ Attention, publicité pour les banques ; Il s'agit d'organismes privés.

Vérifier les contraintes liées à la publicité pour les professionnels de santé.

Petit Journal → A finaliser

Photo de groupe → Reste à faire. La photo pourra être diffusée dans un Petit Journal ultérieur.

Prochaine réunion du Bureau → le 12/01/22

1. Échanges avec Sylvie Duplex – 1 h

2. Point financier : achats à envisager ; demande de subventions

(Portail « Dauphin ») pour le fonctionnement et pour appel à projet (action spécifique)

3. Point sur les rencontres et RDV à mener : associations, acteurs économiques

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

La Secrétaire

Danièle MONMARCHON